



URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX
Hauts-de-France

NEWSLETTER

Janvier

2025



Nos projets URPS

05

FORUM des IDEL
le 15 octobre 2024
Lille Grand Palais

15

Projet :
Rencontre des IDEL
sur les territoires

21

Projet :
Ostéoporose

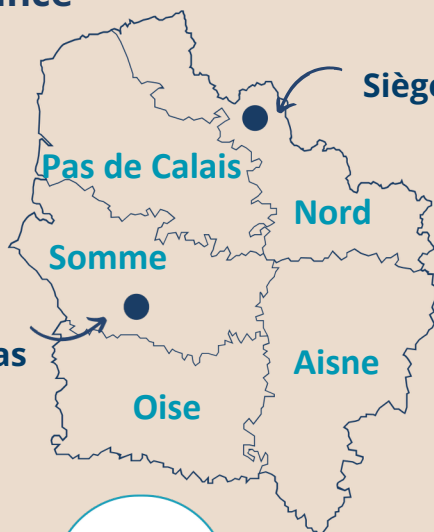


Notre territoire d'action :
Les Hauts-de-France



Lille

Siège du CPias et du CRAtb



Amiens

Antenne du CPias

Secteurs d'activité :

- Établissements de Santé,
- Établissements et Services Médico-Sociaux,
- Soins de Ville



- Contribution à l'élaboration de la stratégie et des plans régionaux de prévention des infections et de l'antibiorésistance

- Expertise et appui aux professionnels de santé pour la prévention des infections associées aux soins (IAS) et de la résistance aux anti infectieux
- Coordination et animation des réseaux des professionnels de santé impliqués dans la prévention des IAS
- Identification des spécificités régionales concernant le risque infectieux
- Investigation et appui à la gestion des déclarations des IAS
- Promotion des mesures d'hygiène

- Expertise et appui aux professionnels de santé pour le Bon Usage des Antibiotiques (BUA) et la prévention de la résistance aux antibiotiques
- Coordination et animation de réseaux de professionnels de santé en charge des programmes de BUA
- Identification des spécificités régionales concernant l'antibiorésistance
- Appui à la réalisation de travaux de recherche
- Promotion du BUA

MISSION



cpias-hdf@chu-lille.fr

cratb.hdf@chu-lille.fr



03.20.44.49.43 (Lille)
03.22.66.77.65 (Amiens)

03.20.44.48.92



www.cpias.chu-lille.fr

<https://gilar.org>

SOMMAIRE

newsletter janvier 2025

03

PRESENTATION
DE L'URPS

15

RENCONTRE DES IDEL

04

LE MOT DU
PRESIDENT

17

ASTREINTES DE NUIT
EN EHPAD

05

RETOUR SUR LE
FORUM DES IDEL 2024

19

CERTIFICATS DE DECES

09

DOULEUR

20

SOINS NON PROGRAMMES

10

INTER URPS INFIRMIERS

21

OSTEOPOROSE

11

NUTRITION ET PATHOLOGIES
CHRONIQUES

23

OUTILS DE COMMUNICATION
ET AGENDA WEBINAIRES

13

RENCONTRE AVEC LE GHICL
ET LE DAC DE LILLE

26

VOEUX DU PRESIDENT

PRESENTATION DE L'URPS

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été créées à la suite de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 juillet 2009. Leur rôle est de représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral et d'organiser le système de santé à l'échelle régionale.

Ces unions ont le statut d'associations régies par la loi de 1901 et sont constituées de représentants libéraux conventionnés, élus par leurs pairs pour un mandat de cinq ans.

En 2016, à la suite de la réforme territoriale et de la fusion des régions, les URPS Infirmiers Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont fusionné pour devenir l'URPS Infirmiers des Hauts-de-France.

L'URPS Infirmiers des Hauts-de-France se compose de :

- **24 infirmiers libéraux** élus par les 11 119 infirmiers libéraux de la région et issus des quatre syndicats représentatifs de la profession ;
- **Un bureau de 9 membres**, appuyé par une équipe de trois salariées ;
- **Des groupes de travail** dédiés à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets.

L'URPS est ainsi une instance de représentation régionale des infirmiers libéraux, agissant pour structurer et développer des initiatives de santé publique au plus près des besoins des territoires.



Les travaux de l'URPS Infirmiers s'articulent autour de plusieurs thématiques, telles que l'accès aux soins, le repérage de la pré-fragilité, l'exercice coordonné, les évolutions du métier infirmier, comme l'élaboration des certificats de décès, et sont amenés à évoluer en fonction des besoins observés sur le territoire.

LES MISSIONS

Préparation et mise en œuvre du Projet Régional de Santé

Mise en œuvre du CPOM

Organisation de l'exercice professionnel

Mise en place d'actions dans les domaines

Analyse des besoins en santé et de l'offre de soins

Participation au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés

Favoriser l'accès aux soins sur le territoire

Participation à la mise en œuvre du développement professionnel continu



LE MOT DU PRESIDENT YANNICK CARLU

Retrouvez les vœux du président
à la fin de cette Newsletter

Chères et chers collègues,

Etre infirmier libéral, c'est bien plus que prodiguer des soins. C'est accompagner nos patients dans leur quotidien, souvent à des moments de grande vulnérabilité. Nous intervenons à domicile, dans des environnements variés, auprès de populations très diversifiées, et chaque jour, nous offrons à nos patients un regard humain et bienveillant. En parallèle, nous faisons face à des défis grandissants qui redéfinissent sans cesse notre pratique.

Le premier défi, c'est la demande pour des soins à domicile qui ne cesse d'augmenter, et avec elle, l'exigence de maîtriser des techniques toujours plus pointues comme la gestion des pathologies chroniques.

Le second défi concerne la reconnaissance de notre métier. Il est essentiel que notre expertise et notre autonomie soient pleinement valorisées, et nous devons défendre la reconnaissance de nos compétences spécifiques. Cela passe aussi par un engagement dans la formation continue, pour nous permettre de rester à la hauteur des attentes grandissantes de nos patients et du système de santé.

Ces défis, bien qu'exigeants, sont aussi l'occasion de démontrer notre capacité à innover, à nous organiser et à rester un soutien essentiel pour nos patients.

À l'URPS, nous travaillons sans relâche pour améliorer le quotidien des IDEL à travers des initiatives visant à répondre aux besoins spécifiques de notre métier : des soins non programmés aux certificats de décès, en passant par une prise en charge renforcée de la douleur, la gestion de la nutrition dans le suivi des maladies chroniques, la détection de la fragilité, ou encore le suivi des patients atteints d'ostéoporose à domicile.

Ensemble, en tant que confrères et consœurs partageant les mêmes valeurs et les mêmes ambitions, **nous avons les moyens de faire progresser notre profession et de relever les défis de demain.** Continuons à porter haut les valeurs de l'infirmier libéral, à faire reconnaître notre expertise et à œuvrer pour une santé à domicile plus forte et mieux adaptée aux besoins de chacun.

Encore une fois, vous avez été nombreux et nombreuses à participer au FORUM des IDEL Hauts-de-France le 15 octobre 2024 ! Vos retours enthousiastes et les échanges riches qui ont eu lieu témoignent du succès de cette journée. **Un grand merci à vous !**

La plénière dédiée à l'outil ContactIDEL et aux soins non programmés a permis de rassurer plusieurs d'entre vous, tandis que celle sur les droits et devoirs en situation d'urgence a suscité de nombreuses questions. Nous avons également exploré de nouvelles approches de soin à travers les témoignages d'IDEL venant d'autres régions.

Le déjeuner et les stands de nos sponsors ont favorisé de belles rencontres entre vous et avec nos partenaires, avant de poursuivre l'après-midi avec les ateliers. Vous avez été nombreux à relever le défi de l'escape game, pendant que d'autres participaient aux ateliers de krav-maga, de réanimation cardio-respiratoire, ou encore de sophrologie, très appréciés cette année. L'atelier sur la prise en charge des troubles psy à domicile a lui aussi suscité beaucoup d'échanges et de questions.

Cette journée a été marquée par des moments intenses de partage et des retours de terrain inspirants.

Si vous souhaitez partager vos impressions et suggestions, pensez à répondre à notre **enquête de satisfaction** en ligne. Vos retours nous aident à ajuster et à améliorer chaque édition pour qu'elle réponde toujours mieux à vos attentes et à vos besoins !

ENQUÊTE DE SATISFACTION



Répondez à notre enquête de satisfaction **en flashant le QR Code**

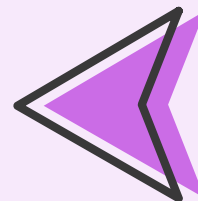
ou accédez-y directement sur notre site internet : <https://www.urps-infirmiers-hdf.fr/>





Démarrage de la journée

Retour en image sur une journée
de partage et de découvertes



Lancement du FORUM :
discours officiels



Table ronde :
Les soins non programmés



Conférence de Madame Kamkar :
Les droits et devoirs des infirmiers

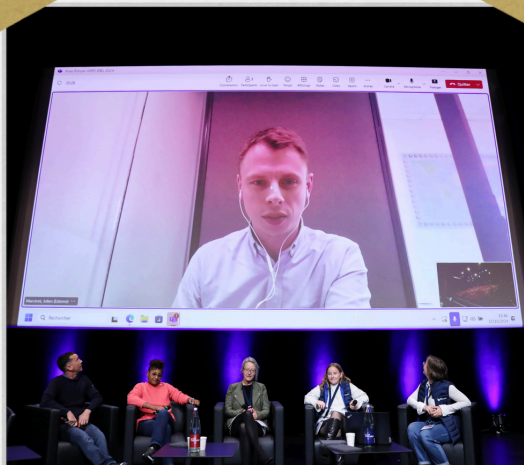


Table ronde :
Les urgences d'ailleurs



Pause et visite des stands
partenaires et sponsors



Atelier : Escape Game URPS



Atelier avec le CESU :
Réanimation cardio-respiratoire



Atelier avec TeamK37 :
Auto défense - Krav Maga



Atelier avec Véronique Debove :
Stress et situations d'urgence



Atelier avec Audrey Guesne :
Troubles psychiques au domicile

Merci à tous les sponsors de cet événement pour leur soutiens !

Perlib

agatheYOU
L'ESTIME DU SOIN INFIRMIER

CA CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GRUPE PASTEUR MUTUALITÉ

save

MACSF
CLINIQUE la Mitterrie

CLINIQUE les Peupliers

BD

HARTMANN

SYNLAB

BIOPATH
Laboratoires

BAYERN LILLE

FORUM 2025 : SAVE THE DATE !

L'URPS vous invite à son **troisième forum régional des infirmiers libéraux des Hauts-de-France**, qui se tiendra le mardi 14 octobre 2025 !

Cette édition portera sur le thème :

"L'infirmière d'hier, d'aujourd'hui et de demain"

Bloquez dès maintenant cette date dans vos agendas ! Cet événement s'annonce comme une journée riche en échanges et en réflexions autour de l'évolution de notre profession.

Plus d'informations à venir très bientôt !



L'équipe de l'URPS vous remercie !



GROUPE DE TRAVAIL : DOULEUR

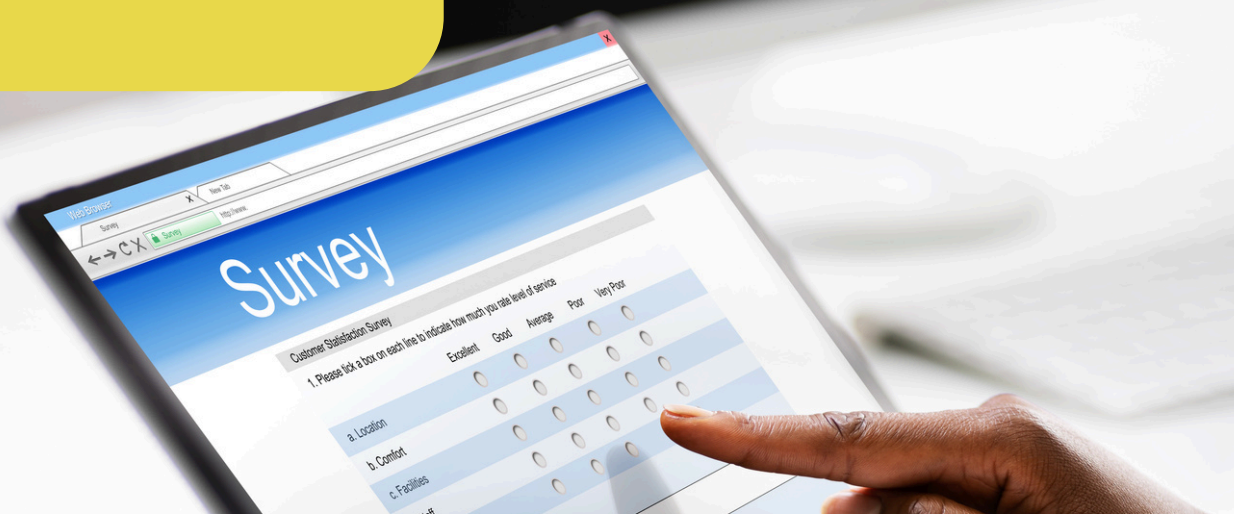
À la suite de sa participation à un groupe de travail sur la douleur et les opioïdes organisé par l'ARS, l'URPS a identifié des besoins spécifiques des infirmiers libéraux sur cette thématique. Pour y répondre, l'URPS a décidé de mettre en place un groupe de travail dédié.

Dans cette optique, **une enquête approfondie** a été conçue par ce groupe de travail afin de **mieux cerner les attentes des IDEL** et, par la suite, vous proposer des ressources adaptées.

Pour qui ? Pourquoi ?

L'enquête qui vous sera communiqué prochainement a été conçue pour être rapide et simple à remplir. **Nous comptons sur votre participation pour obtenir un maximum de réponses !**

Les résultats seront partagés dans la prochaine newsletter papier, avant de vous proposer des solutions et des ressources adaptées.



PROJET

INTER URPS IDEL

Après plusieurs échanges informels, l'inter-URPS Infirmiers a élaboré une charte en collaboration avec les URPS de Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire, et plus récemment, de Corse.

Cette charte, ainsi que les rencontres programmées, offriront une opportunité précieuse pour partager les réalités et les défis propres à chaque territoire.

Elles permettront également aux équipes, qu'elles soient composées d'élu-e-s ou de personnels administratifs, de discuter des projets en cours, de mutualiser leurs outils, et de le faire dans un cadre sécurisé.

La prochaine rencontre se tiendra à Rouen en janvier 2025 pour aborder les projets communs à venir !



GROUPE DE TRAVAIL :

NUTRITION ET

PATHOLOGIES CHRONIQUES

Dans le cadre de l'amélioration des pratiques de soins et de la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques, un groupe de travail dédié à l'exploration du lien entre la nutrition et les pathologies chroniques a récemment été mis en place.

Résultats de l'enquête sur les pratiques et connaissances des IDEL en nutrition et pathologies chroniques :

Dans le cadre d'un projet visant à améliorer les pratiques de soins et la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques, un groupe de travail s'est penché sur l'impact de la nutrition dans la gestion de ces maladies. Une enquête, envoyée à un large panel d'infirmiers libéraux, a permis de recueillir des données sur leur niveau de connaissance et leurs besoins spécifiques concernant plusieurs pathologies chroniques dans lesquelles l'alimentation joue un rôle clé.

Voici les principaux enseignements issus de l'analyse de cette enquête :

La majorité des répondants rencontrent des difficultés pour adapter les régimes alimentaires en fonction des pathologies des patients. Cela montre un **besoin de ressources et d'outils** pour faciliter cet ajustement.

Les répondants expriment un **intérêt marqué pour des fiches pratiques et des bases de données** comme ressources pour mieux gérer la nutrition des patients. Ces outils seraient particulièrement utiles pour adapter les recommandations en fonction des pathologies spécifiques.

Beaucoup de participants sont ouverts à l'idée d'utiliser une application pour évaluer l'état nutritionnel des patients. Cela montre une **tendance favorable vers la technologie** pour améliorer le suivi nutritionnel.



Une majorité de répondants estiment ne pas être suffisamment informés sur le **lien entre la nutrition et le cancer**, et se sentent parfois mal préparés pour donner des conseils nutritionnels adaptés dans le cadre de cette pathologie.

Parmi les difficultés exprimées avec les patients diabétiques, les principaux problèmes incluent les questions sur les aliments autorisés ou interdits et la gestion de la glycémie. Cela indique un **besoin d'éducation et d'outils spécifiques** pour mieux accompagner les patients diabétiques.

Beaucoup de répondants déclarent ne pas savoir comment lutter contre l'acidose dans le cadre de l'**insuffisance rénale**. Cela montre un besoin d'information supplémentaire sur cette question.

Les répondants s'accordent en grande majorité sur l'importance de la nutrition dans le processus de **cicatrisation des plaies chroniques** ou étendues, indiquant une reconnaissance de l'impact nutritionnel dans la guérison.

Les répondants sont en grande majorité favorables à l'élargissement du **droit de prescription des compléments nutritionnels par les infirmier(ère)s**. Ils estiment que cela pourrait améliorer la prise en charge et les délais de traitement.

Parmi les **signes de dénutrition**, la fatigue, les escarres, et la perte de poids sont souvent mentionnés. Les facteurs identifiés incluent un IMC bas, des douleurs, et des déficits en apport protéique.



Conclusion générale

Les résultats révèlent une forte demande pour des **outils pratiques et une formation continue**, notamment pour mieux gérer la nutrition dans le cadre de pathologies comme le cancer, le diabète, et l'insuffisance rénale. Ces éléments montrent que les professionnels sont ouverts aux outils numériques et à l'élargissement de leur champ de compétence pour une meilleure prise en charge nutritionnelle.

À la lumière des résultats de cette enquête, l'URPS prévoit de développer **une application qui répondra aux besoins identifiés par les professionnels de santé**. Cette application inclura :

1. Des fiches pratiques :

Conçues pour être des ressources rapides et utiles, ces fiches offriront des informations précises et facilement consultables sur la gestion nutritionnelle pour diverses pathologies.

2. Des recommandations de régimes alimentaires :

En fonction des pathologies chroniques rencontrées (comme le diabète, le cancer, et l'insuffisance rénale), cette application proposera des recommandations spécifiques pour adapter les régimes alimentaires en fonction des besoins des patients.

3. Outils d'évaluation nutritionnelle :

Permettant aux professionnels d'évaluer l'état nutritionnel de leurs patients, cet outil les aidera à identifier les signes de dénutrition et à ajuster les conseils en temps réel.

L'URPS travaille activement sur ce projet pour améliorer la prise en charge nutritionnelle des patients atteints de pathologies chroniques, renforcer l'autonomie des professionnels dans leurs conseils nutritionnels, et répondre aux besoins de formation continue exprimés dans les réponses au questionnaire.



RENCONTRE AVEC LE GHICL ET LE DAC DE LILLE

Une Nouvelle Ressource pour les IDEL : **L'Équipe Gériatrique d'Expertise à Domicile (EGED)**

Depuis avril / mai 2024, un nouveau dispositif est déployé pour renforcer les soins gériatriques à domicile dans la région Hauts-de-France (hors Aisne et Boulonnais) : l'Équipe Gériatrique d'Expertise à Domicile (EGED). Accessible à tous les infirmiers libéraux (IDEL), l'EGED apporte une réponse aux situations complexes rencontrées au domicile des patients âgés de 75 ans et plus.

Comment solliciter l'EGED ?

Pour déclencher une intervention :

- Contactez le DAC
- Complétez le formulaire dédié. Un FOP inter DAC du Nord (sauf DAC du Grand Hainaut) a été créée pour faciliter les orientations disponibles sur les sites internet des DAC
- Utilisez le numéro de téléphone mis à disposition

L'EGED est une opportunité unique pour les IDEL des Hauts-de-France d'accéder à une expertise pointue en gériatrie et d'offrir un accompagnement de qualité aux patients les plus vulnérables.



E-mail :
dac.asla@ghicl.net



Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Numéro unique :
03 20 87 49 49



Adresse :
53 - 55 rue Jean Jaurès
59 000 LILLE

Qu'est-ce que l'EGED ?

L'EGED est une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels spécialisés :

- Médecin gériatre
- Infirmier(e) libéral(e)
- Psychologue
- Diététicienne
- Ergothérapeute
- Psychogériatre

Contrairement à l'approche classique centrée sur un binôme médecin/IDEL, ce dispositif offre une expertise globale pour évaluer et orienter les parcours de soins.



Quels sont les objectifs ?

L'EGED intervient en complément des équipes soignantes à domicile afin de :

- Réaliser des évaluations gériatriques complètes à domicile.
- Identifier les besoins spécifiques des patients et orienter vers les ressources adaptées.
- Favoriser l'adhésion des patients aux soins recommandés.
- Soutenir les IDEL dans leur pratique quotidienne.



À noter : L'EGED n'assure pas de soins ou de prescriptions, mais agit en tant que ressource experte.

Un Appui à Long Terme grâce au DAC

Le DAC assure un suivi si la situation exige une prise en charge prolongée (plus de 3 mois). Outre la gériatrie, le DAC intervient sur des thématiques spécifiques :

- Soins palliatifs : Soutien psychologique, informations juridiques et administratives.
- Coordination : Gestion des troubles cognitifs, ruptures de parcours, refus de soins.

Un Outil Pédagogique : Les Webinaires

Chaque mois, le DAC et l'EGED organisent des webinaires à destination des professionnels de santé de ville. Ces sessions abordent des thématiques variées et pratiques pour enrichir la prise en charge des personnes âgées.



Profitez de cette ressource pour optimiser vos interventions à domicile !

Comment fonctionne l'intervention ?

1. Coordination par le DAC :

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) est la porte d'entrée pour accéder à l'EGED. Les situations complexes (cognitives, palliatives, ruptures de parcours, refus de soins) nécessitant l'intervention de plusieurs professionnels sont redirigées vers l'équipe.

2. Critères d'intervention :

- Patient âgé de 75 ans et plus, non ambulatoire.
- Besoin d'au moins deux professionnels de l'EGED.
- Absence de risques immédiats pour le patient.

3. Déroulement de l'évaluation :

- Avant la visite : Un état des lieux est transmis à l'équipe.
- Sur le terrain : Intervention du référent IDEL, parfois accompagné du médecin gériatre et d'une psychologue.
- Avis médical : En présentiel ou à distance.
- Après la visite : En cas de besoins spécifiques, des interventions post-hospitalisation peuvent être réalisées par l'ergothérapeute ou la diététicienne.

4. Suivi :

Après l'évaluation, l'EGED collabore avec les IDEL pour mettre en œuvre les recommandations, avec un délai moyen d'intervention de 3 semaines à 1 mois.

Pour toute question, n'hésitez pas à participer aux webinaires mensuels ou à contacter le DAC.





PROJET : RENCONTRE DES IDEL

Rencontres IDEL : Un Élan de partage et de dynamisme en Hauts-de-France

Les premières rencontres destinées aux infirmiers libéraux du territoire Hauts-de-France se sont tenues ces derniers mois, et elles ont rencontré un vif succès ! La première rencontre s'est déroulée à **Woincourt** en octobre, suivie de près par la seconde, organisée en novembre à **Maubeuge**, au sein de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Val de Sambre. Ces événements ont permis de créer des espaces d'échange enrichissants et interactifs pour aborder les grands projets régionaux et répondre aux questions des IDEL.

Retour sur les échanges à Woincourt et Maubeuge

Dès la première rencontre, à Woincourt, les échanges ont été fructueux et les participants nombreux. L'ambiance conviviale a favorisé un dialogue ouvert, permettant à chacun de s'exprimer sur ses pratiques, ses besoins, et ses idées pour l'évolution des soins à domicile. À Maubeuge, cette dynamique s'est poursuivie avec des discussions approfondies autour des projets en cours, notamment sur l'élaboration des certificats de décès et la mise en place du Service d'Accès aux Soins (SAS), des thématiques au cœur des préoccupations régionales.

Ces rencontres ont permis de lever des interrogations, d'expliquer les nouveaux dispositifs en place, et de faire un point sur les outils disponibles pour faciliter la pratique des IDEL au quotidien.

Dans un contexte où la collaboration entre les différents acteurs de la santé est plus que jamais nécessaire, l'URPS a récemment lancé un groupe de travail dédié à la rencontre des infirmiers libéraux. Cette initiative vise à **renforcer la proximité entre l'URPS et les IDEL du territoire**, en favorisant le dialogue et l'échange d'informations.

Lors de ces rencontres, l'URPS se présente et explique ses missions, notamment son rôle dans l'organisation et la coordination des soins sur le territoire. L'idée est de familiariser les IDEL avec les différentes initiatives mises en place pour améliorer la qualité des soins et optimiser les ressources disponibles.

Les IDEL auront l'occasion de partager leurs défis quotidiens, de discuter des bonnes pratiques et de proposer des idées innovantes.

L'URPS se déplacera sur l'ensemble du territoire chaque mois afin de rencontrer les professionnels de santé.

Vers une série de rencontres mensuelles

Fort de ce démarrage prometteur, le calendrier de rencontres se poursuivra avec une session chaque mois sur différents points du territoire Hauts-de-France. Ces réunions mensuelles permettront d'aborder les sujets en cours, de mettre en avant les retours d'expérience des IDEL, et de renforcer la coordination entre les professionnels de santé du territoire.

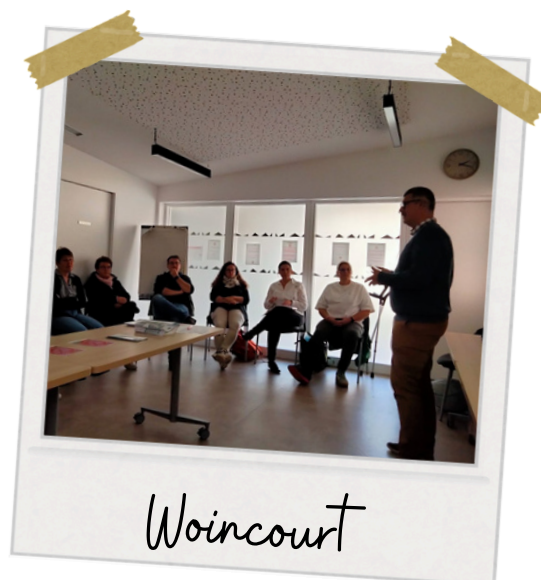
L'objectif est de **construire ensemble des solutions qui répondent aux réalités de terrain des IDEL** et de favoriser un réseau professionnel plus solide et mieux informé.

À très bientôt pour les prochaines rencontres !

Nous sommes impatients de poursuivre ces échanges et de vous retrouver nombreux lors des prochaines sessions. Ces rencontres représentent une formidable opportunité pour chacun d'apporter sa vision, de s'informer sur les évolutions de la profession et d'enrichir les pratiques de tous.

Restez connectés pour connaître les prochaines dates et lieux des rencontres, et rejoignez-nous pour continuer à faire progresser ensemble les soins de proximité en Hauts-de-France !

La rencontre suivante a eu lieu le vendredi **24 janvier 2025**, de 14h à 16h, au laboratoire Biopath de **Doullens**. La prochaine rencontre aura lieu sur la Côte d'Opale !



EXPERIMENTATION :

ASTREINTES DE NUIT EN EHPAD

Mutualisation d'un IDEL pour les EHPAD : Un nouveau dispositif d'astreinte

Une nouvelle expérimentation de mutualisation d'infirmiers libéraux voit le jour pour renforcer l'accompagnement des EHPAD en période nocturne. Chaque mois, des astreintes seront organisées pour garantir une présence et une assistance médicale en dehors des horaires habituels.

Pour assurer un fonctionnement optimal, chaque regroupement d'EHPAD sera associé à une équipe de 10 à 20 IDEL. Cela permettra de couvrir les besoins des établissements tout en maintenant un roulement suffisant, garantissant ainsi un service de qualité.

Chaque équipe interviendra sur un groupe de 4 à 7 EHPAD, représentant environ 350 résidents au total.

Préparation en amont : Visites des EHPAD par les IDEL

Avant le début des astreintes, chaque IDEL visitera les EHPAD concernés pour rencontrer les équipes sur place et se familiariser avec les installations. Cette approche permet de renforcer la collaboration entre les professionnels de santé et de garantir une intervention plus fluide et adaptée en cas de besoin.

Ce projet est lancé depuis le 1er septembre pour le territoire de **Lens**, depuis le 4 novembre pour celui de **Corbie** et depuis le 9 décembre pour le territoire de **Lille / Comines**. Un nouveau groupement pourrait également prendre jour prochainement sur le territoire de **Boulogne-sur-mer**.

Une disponibilité nocturne pour répondre aux besoins des résidents

L'infirmier libéral de garde sera disponible chaque nuit, **de 22h à 6h**, et devra être situé dans un rayon de **30 minutes maximum** des EHPAD de son groupement. Il sera joignable par téléphone pour des conseils ou des orientations, et pourra intervenir sur site si nécessaire pour prodiguer des soins.

Suivi et transmission des données de santé

Chaque nuit, l'IDEL consigne son activité à travers un module de ContactIDEL, garantissant un suivi précis des interventions. Les données de santé seront ensuite transmises via un outil sécurisé propre aux EHPAD, assurant une traçabilité optimale et une communication efficace entre les équipes soignantes.

Rémunération

Pour chaque nuit d'astreinte, l'IDEL sera rémunéré, qu'il y ait eu ou non des interventions sur site. Cette compensation permet d'assurer la disponibilité constante des professionnels et de valoriser leur engagement auprès des résidents des EHPAD.



Découvrez le témoignage de Shérazade Bétrémieux, IDEL volontaire dans le groupement de Lens.

Shérazade a réalisé plusieurs nuits d'astreintes et a été contactée à plusieurs reprises par les EHPAD. Elle a souhaité nous faire part de son expérience.

Shérazade, qu'est-ce qui vous a motivé à accepter ces astreintes ?

J'ai accepté de faire des astreintes dans des EHPAD parce que je considère que c'est une occasion de contribuer directement à la qualité des soins pour une population vulnérable. Les résidents en EHPAD nécessitent une attention particulière, et le fait d'être sollicité en cas de besoin me permet de leur offrir une expertise médicale à distance, ce qui est souvent crucial pour éviter des interventions inutiles ou pour orienter rapidement les équipes en cas d'urgence. C'est une responsabilité qui donne du sens à mon rôle en tant que professionnel de santé.

Quels types d'interventions avez-vous eu à gérer ?

Dans les situations que j'ai rencontrées jusqu'à présent, il s'agissait principalement de chutes et de malaises. Ces événements n'ont pas nécessité de déplacement physique de ma part, mais mon rôle a été d'accompagner les équipes sur place dans la prise en charge initiale. Cela impliquait, par exemple, de leur demander de réaliser des prises de constantes (tension artérielle, fréquence cardiaque, saturation en oxygène, etc.) et de faire appel au SAMU lorsque nécessaire. Mon objectif était d'aider à évaluer rapidement la gravité de la situation et de rassurer les équipes en leur fournissant un avis médical adapté.

Qu'est-ce que cela vous apporte sur le plan professionnel ?

Ces astreintes m'apportent énormément sur plusieurs plans. D'abord, elles renforcent ma capacité à travailler à distance tout en gardant une rigueur d'analyse et une prise de décision rapide, ce qui est essentiel dans un contexte d'urgence. Ensuite, elles me permettent de développer des compétences en communication avec les équipes soignantes, notamment pour transmettre des consignes claires et précises dans des moments parfois stressants. Enfin, c'est aussi une opportunité d'approfondir ma connaissance des problématiques spécifiques aux résidents en EHPAD, comme les fragilités liées à l'âge ou aux pathologies chroniques.

Comme Shérazade, vous souhaitez participer à cette expérimentation ?

N'hésitez pas à tester votre éligibilité !

La démarche est simple :

> **Inscrivez-vous** sur ContactIDEL et choisissez le module 3 « Astreintes de nuit en EHPAD » en entrant votre adresse de domicile.

> Le logiciel vous place dans un des groupements en fonction de votre adresse de domicile afin que vous soyez bien à **30 min de chaque EHPAD du groupement**.

> Ensuite, l'URPS Infirmiers vérifiera votre inscription et reviendra vers vous pour vous proposer des **dates de visite des EHPAD** de votre zone. Ces visites sont obligatoires pour être mobilisable sur des astreintes.

Retrouvez toutes les informations sur ce projet sur notre site internet : <https://www.urps-infirmiers-hdf.fr/astreintes-de-nuit-en-ehpad/>



EXPERIMENTATION

CERTIFICATS DE DECES

Elaborer des certificats de décès



A titre expérimental, pour pallier aux difficultés rencontrées par les familles lors de décès de proche au domicile, il est maintenant possible pour les infirmiers d'élaborer des certificats de décès.

Nouveautés :

- Depuis septembre et suite à vos retours, vous avez désormais la capacité d'intervenir également en **EHPAD et HAD**.
- Nouveauté concernant les OML (Obstacles Médico-Légaux) : Dans l'hypothèse où vous ne parvenez pas à établir la cause du décès et faites appel à l'expertise d'un médecin, vous pouvez tout de même demander la rémunération forfaitaire correspondante, même si le médecin est également rémunéré pour l'élaboration du certificat de décès. En revanche, le versement du forfait n'est pas autorisé si l'infirmier s'est rendu au domicile et qu'un médecin a déjà établi le certificat de décès.

L'URPS vous remercie de votre mobilisation pour cette expérimentation. Mi-novembre, ContactIDEL enregistre plus de 350 certificats de décès réalisés sur le territoire des Hauts-de-France !

L'outil ContactIDEL est effectif dans les départements du 59, du 60, du 62 et du 80. Une rencontre avec le SAS/SAMU de l'Aisne (02) a eu lieu début décembre 2024 afin de leur dispenser une formation.



EXPERIMENTATION :

SOINS NON PROGRAMMES

Depuis l'été 2022, pour pallier aux tensions constatées dans les services d'urgences, le SAMU et le SAS (service d'accès aux soins) peuvent **solliciter un infirmier dans le cadre d'une demande de soins non programmé** (soin qui ne relève pas d'une urgence vitale, mais dont la prise en charge, ne peut être anticipée ou retardée) afin que celui-ci puisse se rendre au domicile du patient.

Retours d'expérience

Concrètement comment se passe un appel à mobilisation ? Retrouvez ci-dessous le témoignage d'un IDEL !

"J'ai eu une sollicitation pour le protocole suivant "évaluation d'une dyspnée". Je n'étais pas loin du lieu d'intervention, de ce fait intervention dans un délai raisonnable.

(Il s'agissait d'un) Homme, je ne sais plus de quel âge, qui a contacté son IDEL qui n'était pas disponible et qui l'a orienté vers le 15, car majoration de dyspnée.

A mon arrivée, prise des constantes, plutôt correctes. Mais à l'interrogatoire, (il) dit avoir perdu l'appétit depuis quelques semaines, et du coup perte de poids.

J'ai contacté le 15 pour faire mon bilan, le régulateur était à l'écoute, puis a demandé à parler à la "victime", pour lui expliquer la nécessité d'un passage aux urgences.

L'intervention se termine et le régulateur m'informe de l'envoi d'une ambulance qui arriverait dans un délai de je ne sais plus combien de temps.

En résumé, bonne coordination et bonne prise en charge de la victime."

Affane KAMAL - IDEL dans le 59



Ce témoignage nous permet de visualiser tout l'intérêt du passage de l'IDEL : prise de constantes, entretien et levée de doute. Ce qui a permis au SAS/SAMU de prendre la décision adaptée d'un envoi d'ambulance.

**Retrouvez ci-dessous
le dépliant explicatif du projet !**



PROJET :

OSTEOPOROSE

Rampardos

Une expérimentation innovante pour améliorer le parcours de soins des patients fracturés :

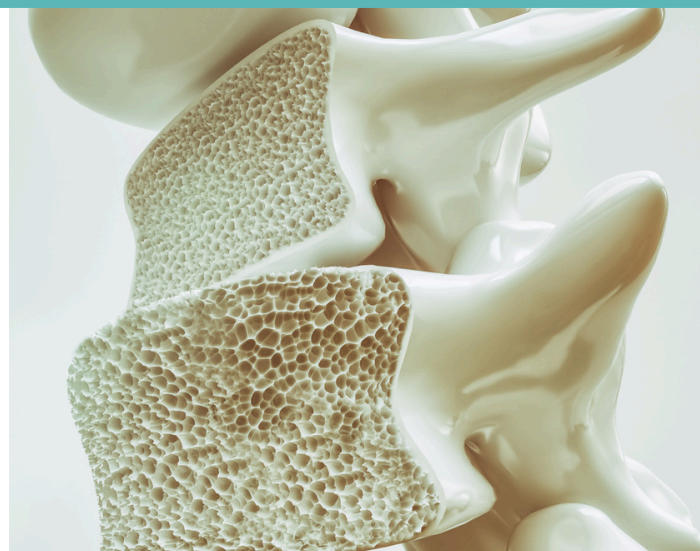
Dans le cadre de l'amélioration du parcours de soins des patients souffrant d'ostéoporose, une expérimentation ambitieuse est mise en place sur la Métropole Européenne de Lille (MEL). Ce projet vise à renforcer la coordination entre la filière fracture du CHU de Lille et les professionnels de santé de ville, afin d'**assurer une prise en charge globale et efficace dès la première fracture.**

Objectifs du projet

L'expérimentation repose sur quatre axes majeurs pour une gestion optimale de l'ostéoporose :

- Améliorer la compréhension de la maladie par le patient.
- Garantir une prise en charge rapide et efficace dès la première fracture.
- Intégrer la gestion de la douleur, l'activité physique adaptée (APA), et des mesures hygiéno-diététiques.
- Favoriser une observance optimale des traitements prescrits.

En s'appuyant sur la filière fracture existante au CHU de Lille, ce projet propose de **renforcer le suivi hospitalier et de prolonger l'accompagnement en ville.** Il inclut notamment le déploiement du dispositif PRADO « fragilité osseuse » pour les patients retournant à domicile sans passage par un service de soins de suite et réadaptation (SSR).



Organisation de la prise en charge et interventions

Le parcours de prise en charge des patients repose sur une organisation structurée et pluriprofessionnelle. Les étapes commencent par le repérage des patients de 50 ans et plus hospitalisés pour des fractures de fragilité, effectué par un **ergothérapeute**. Les patients âgés de 75 ans et plus bénéficient également d'une évaluation spécifique des risques de chute, réalisée en collaboration avec une **infirmière en gériatrie**.

Une fois identifiés, les patients sont soumis à un dépistage approfondi qui inclut une évaluation de leurs facteurs de risque, de la douleur et de leurs antécédents de chutes. Cette phase aboutit à la préparation d'un dossier complet, en vue d'une consultation avec un **rhumatologue** et d'une réunion de synthèse entre les différents professionnels.

La suite du parcours dépend des conditions de sortie :

- Pour les patients hospitalisés, un retour à domicile est organisé, souvent en collaboration avec le **programme PRADO** pour assurer une transition fluide entre l'hôpital et les soins de ville.

- Pour ceux passés par les urgences ou un SSR, l'**ergothérapeute** prend directement en charge l'organisation du suivi, avec une coordination spécifique pour planifier les consultations et analyses nécessaires.

Une approche multidisciplinaire et coordonnée

L'expérimentation cible les **hommes et femmes de 50 ans et plus, résidant dans la MEL, ayant présenté** une fracture liée à un traumatisme de basse énergie. Un ergothérapeute coordonnateur, en collaboration avec les services hospitaliers et les professionnels de ville (médecins traitants, pharmaciens, IDEL), assure le suivi, la continuité des soins et l'éducation thérapeutique.

Les actions incluent :

- Repérage des patients à risque dans les services d'urgence, d'orthopédie et de rhumatologie.
- Dépistage des facteurs de risque et éducation thérapeutique à l'ostéoporose.
- Programmation des examens nécessaires et tenue de réunions pluriprofessionnelles pour élaborer des plans personnalisés de santé (PPS).
- Suivi coordonné entre ville et hôpital pour éviter les ruptures de parcours.

L'expérimentation ambitionne de suivre **320 patients sur une période de 4 ans**, avec une phase de montée en charge progressive.

Cette expérimentation incarne une avancée significative dans la prise en charge des fractures ostéoporotiques et la prévention des récives, en misant sur une coordination renforcée et une approche centrée sur les besoins des patients.

Suivi en ville

Le suivi en ville pour ce projet dure **deux ans** et inclut chaque année deux consultations longues avec le **médecin traitant** et deux entretiens pharmaceutiques. La première année, des visites régulières de **l'infirmier de soins à domicile (IDEL)** sont effectuées à 1, 3, 6 et 12 mois, selon les besoins. Si nécessaire, une intervention du **pharmacien** à domicile peut être réalisée pour adapter ou livrer du matériel médical, idéalement lors du retour à domicile du patient après un passage en SSR, en coordination avec l'ergothérapeute et le médecin traitant. L'**ergothérapeute** évalue les besoins en matériel et le pharmacien livre et vérifie son adéquation au domicile du patient. La fréquence des visites et interventions est ajustée selon l'autonomie et les besoins spécifiques de chaque patient.

Promotion de l'activité physique adaptée (APA)

L'activité physique adaptée joue un rôle essentiel dans la **prévention des rechutes** et l'amélioration de la **mobilité des patients**. Les recommandations sont adaptées à chaque patient en fonction de son risque de chute et de son degré de mobilité. Par exemple, les patients mobiles et ayant un faible risque de chutes peuvent accéder à un programme d'APA en ambulatoire. Les séances, organisées avec le Lille Université Club (LUC), comprennent 24 rendez-vous annuels, avec une première évaluation après 12 semaines.



En conclusion, ce suivi structuré et personnalisé sur deux ans vise à assurer une prise en charge complète et coordonnée du patient à domicile. **L'implication du médecin, de l'IDEL, du pharmacien et de l'ergothérapeute permet une adaptation continue aux besoins spécifiques de chaque patient**, en particulier pour ceux qui nécessitent du matériel médical.

La flexibilité du programme, en fonction de l'autonomie des patients, garantit une approche respectueuse de leur rôle actif dans leur parcours de soin. Ce suivi intégratif optimise la qualité de vie des patients tout en facilitant leur retour et maintien à domicile.

SITE INTERNET

Découvrez le site internet de l'URPS Infirmiers des Hauts-de-France : votre outil au quotidien !

Vous êtes infirmier libéral dans les Hauts-de-France ? Saviez-vous que votre URPS met à votre disposition un site internet conçu pour vous accompagner dans votre pratique quotidienne ?

Le site de l'URPS Infirmiers des Hauts-de-France est une plateforme intuitive et riche en ressources. Que vous cherchiez des informations sur les formations, des actualités régionales, des réponses à vos questions administratives, ou des réponses à vos questions concernant nos projets (Certificats de décès, ContactIDEL, Astreintes en EHPAD, Rencontre des IDEL, etc.) tout est pensé pour vous offrir un accès rapide et pratique à l'essentiel.



L'URPS Infirmiers Hauts-de-France met à jour régulièrement son site internet afin de vous permettre de suivre les avancées sur tous nos projets.

Consultez le !

Rendez-vous sur :
<https://www.urps-infirmiers-hdf.fr/>

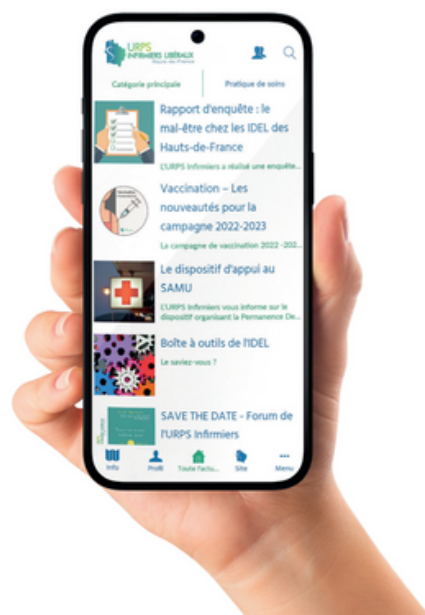
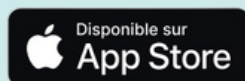
RESEAUX SOCIAUX



APPLICATION MOBILE

L'URPS Infirmiers Hauts-de-France dispose également d'une application.

Sur AppStore : [urps-infirmiers-hdf](https://apps.apple.com/fr/app/urps-infirmiers-hdf/id1511111111)
Sur Google Play Store : [urps-infirmiers-hdf](https://play.google.com/store/apps/details?id=urps.infirmiers.hdf)



AGENDA WEBINAIRES

SAVE THE DATE

Agitation et dépression chez la personne âgée

L'importance de repérer les signes de la dépression chez une personne âgée

Sensibilisation à la santé mentale à destination des infirmiers libéraux de Normandie et des Hauts-de-France



Une coopération



Inscription en ligne en cliquant ici - GRATUIT

Le Jeudi 30 janvier 2025
de 14h30 à 15h30

> Webinaire : Agitation et dépression chez la personne âgée

L'importance de repérer les signes de la dépression chez une personne âgée

Sensibilisation à la santé mentale à destination des infirmiers libéraux de Normandie et des Hauts-de-France

Inscriptions gratuites via le QR Code!



Soirées de sensibilisation des professionnels de santé libéraux au handicap psychique sur le territoire du Hainaut

L'URPS Médecins Libéraux, la CPAM du Hainaut et ses partenaires (URPS, CPTS, MSP, PTSM, CLSM, CLS..) organisent trois soirées de sensibilisation au handicap psychique sur le territoire du Hainaut pour les professionnels de santé libéraux. L'objectif de ces soirées étant d'améliorer la prise en charge des patients souffrant de troubles psychiques, ainsi que de renforcer les compétences des professionnels de santé libéraux sur le repérage, la prise en soin et l'orientation des patient. Programme des soirées : Ressources, Témoignage, Atelier collaboratif.

3 soirées à partir de 20h sur le territoire du Hainaut :

- > Mardi 21 Janvier à Cambrai : Salle du marché couvert _ 1 Rue du Général Frère
- > Mardi 04 février à Raismes : Salles des fêtes du Centre _ Grand Place
- > Jeudi 27 février à Aulnoye Aymeries : Salle Joséphine Baker _ Place du Docteur Guersant

Inscriptions via le QR Code, nous vous attendons nombreux!



VOTRE PROTECTION SOCIALE ET PATRIMONIALE



Je m'engage avec AXA, au-delà de de votre régime obligatoire

Mon métier s'articule autour de trois grandes missions essentielles :

- **La Prévoyance**, qui couvre les risques immédiats tels que la santé, l'arrêt de travail, l'invalidité et le décès. C'est le cœur de mon expertise.
- **La Retraite**, qui vise à anticiper le risque différé, c'est-à-dire celui de vivre dans 30 ans sans disposer des revenus souhaités. Mon rôle est de sécuriser cet avenir
- **L'Épargne et la Transmission**, en accompagnant mes clients dans l'optimisation fiscale et la transmission de leur patrimoine, afin de valoriser et protéger leurs acquis.

En tant que professionnel indépendant enregistré à l'ORIAS, mon objectif est d'œuvrer à votre protection financière en apportant des solutions personnalisées, avec un accompagnement de proximité et la solidité du Groupe AXA. Grâce à mes conseils, les personnes que j'accompagne peuvent aborder l'avenir avec sérénité en sachant que leur famille, leur santé et leur patrimoine sont protégés.

**Pensons ensemble votre protection !
N'hésitez plus:**

**Contactez moi au 0749361336 pour un bilan.
Email: alain.deffo.a2p@axa.fr**

<https://agencea2p.axa.fr/alain-deffo>
<https://www.linkedin.com/in/deffo-alain/>

N° ORIAS : 2400 5474

• LE SAVIEZ VOUS?

LES ÉVOLUTIONS CLÉS DE VOTRE RÉGIME OBLIGATOIRE CARPIMKO

En 2025, CARPIMKO introduit des réformes majeures affectant les cotisations, les indemnités, et les prestations sociales des auxiliaires médicaux (infirmiers, kinés, orthophonistes, etc.). Voici un résumé des principaux changements:

Incapacité :

Indemnités journalières (IJ) : Maintien des IJ à 55,44 €/jour (pas de revalorisation).

Réduction des majorations : Enfant à charge : 8,06 €/jour (au lieu de 16,63 €).

Suppression des majorations pour conjoint à charge.

Reprise thérapeutique : maintien des IJ à taux plein seulement 3 mois (contre 9 mois auparavant), puis réduction de 50 % pendant 6 mois. Incompatibilité avec les prestations maternité dès le 1er janvier 2025.

Rentes invalidité :

Base annuelle : 20 160 € (invalidité totale) et 10 080 € (partielle).

Baisse de la majoration par enfant : 3 024 €/an (contre 6 048 €).

Rente dégressive :

Maintien à taux plein 6 mois, puis réduction à 80 % (12 mois), puis à 40 % (12 mois).

Prestations décès :

Montants maintenus :
Capital décès : 36 288 € (sans enfant) ou 54 432 € (avec enfants).

Rente conjoint : 10 080 €/an ; rente orphelin : 7 560 €/an.

Ces multiples réformes imposent donc la mise en place de solutions personnalisées et complémentaires pour protéger son activité, sa famille et son patrimoine.



En 2020, le contrat ARC / AGIPI Emprunteur d'AXA a reçu l'Oscar du meilleur contrat d'assurance de prêt immobilier par Gestion de Fortune et a fait partie de la Sélection Premium de l'Assurance des Emprunteurs du site Good Value for Money.

VOTRE GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE

Votre protection familiale partout et dans toutes les situations avec un seuil unique de prise en charge **dès 1% de séquelles permanentes constatées**

La **GAV (Garantie des Accidents de la Vie) d'AXA** est une assurance qui protège contre les conséquences des accidents de la vie courante, qu'il s'agisse d'accidents domestiques, de loisirs, de travail, ou de catastrophes naturelles.

Quelques garanties liées au contrat:

1. Couverture étendue : Le contrat GAV d'AXA couvre une large gamme d'accidents de la vie quotidienne, souvent non pris en charge par les assurances classiques.

2. Indemnisation pour toutes les formes d'incapacité : En cas d'accident, AXA vous offre une indemnisation pour toutes les formes d'incapacité, que ce soit temporaire ou permanente. L'indemnisation peut également couvrir les frais médicaux non remboursés par la sécurité sociale ou d'autres assurances.

3. Prise en charge des conséquences financières : En cas de handicap ou de décès suite à un accident, AXA indemnise non seulement la victime mais également ses proches, afin de compenser la perte de revenus et les frais supplémentaires liés à la situation.

4. Assistance 24h/24 : AXA met à disposition un service d'assistance en cas d'accident. Vous pouvez bénéficier d'une aide immédiate, que ce soit pour une aide à domicile, une prise en charge médicale d'urgence ou encore une prise en charge pour les démarches administratives liées à l'accident.

Vos petits-enfants sont couverts lorsque vous en avez la garde temporaire

Tarifification GAV : 3 formules au choix: Solo 9€/mois - Duo 15€/mois - Famille 19€/mois.

CRÉDIT IMMOBILIER

Les astuces pour déléguer votre assurance emprunteur

Il est possible de la choisir ailleurs que dans la banque qui vous accorde un prêt, ce qui permet de réaliser une économie moyenne de 15 000 euros.

AGNÈS LAMBERT

Des économies substantielles à la clé

Un emprunteur de 40 ans, non fumeur, contracte un prêt immobilier de 250 000 euros sur vingt ans.

	ASSURANCE GROUPE DE LA BANQUE	DÉLÉGATION D'ASSURANCE (ASSUREUR EXTERNE)
	La banque lui propose une assurance groupe avec un taux de 0,35 % du capital emprunté.	En optant pour une délégation d'assurance, l'emprunteur trouve un contrat avec un taux personnalisé de 0,15 %.
COÛT ANNUEL	250 000 € × 0,35 % = 875 € par an	250 000 € × 0,15 % = 375 € par an
COÛT TOTAL SUR VINGT ANS	875 € × 20 ans = 17 500 €	375 € × 20 ans = 7 500 €
	ÉCONOMIES RÉALISÉES	
	17 500 € (assurance groupe) - 7 500 € (délégation d'assurance) = 10 000 € d'économies sur la durée totale du prêt.	

Source: INGOSOLAR

L'URPS Infirmiers libéraux des Hauts-de-France vous souhaite ses MEILLEURS VOEUX pour l'année 2025 !

Chères consœurs, chers confrères,

Alors que nous entamons cette nouvelle année 2025, c'est avec gratitude et fierté que je m'adresse à vous, les infirmiers et infirmières des Hauts-de-France, qui portez chaque jour les valeurs de dévouement et d'excellence dans nos territoires.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux défis. Vous avez su, avec professionnalisme et résilience, répondre aux attentes croissantes de nos patients, adapter vos pratiques à des contextes souvent imprévisibles et contribuer à préserver la santé de tous dans un système en constante évolution.

2025 s'annonce tout aussi déterminante pour notre profession. Ensemble, nous devons continuer à relever les enjeux d'accessibilité aux soins, de reconnaissance de nos compétences, et de renforcement de la coopération interprofessionnelle.

Ces axes prioritaires guideront l'action de l'URPS Infirmiers Hauts-de-France tout au long de l'année.

Notre ambition pour cette nouvelle année est claire : faire entendre la voix des infirmiers dans toutes les instances décisionnelles, développer des initiatives innovantes pour soutenir l'exercice libéral, et renforcer notre réseau afin que chacun d'entre vous puisse trouver l'appui nécessaire pour exercer sereinement et efficacement.

Je tiens à remercier tous ceux qui s'engagent aux côtés de l'URPS, que ce soit pour les projets, les expérimentations, les actions de prévention ou encore les dispositifs d'accompagnement des IDEL. Vous êtes les acteurs d'une dynamique collective qui bâtit l'avenir de notre profession.

À titre personnel, je formule pour chacun d'entre vous des vœux de santé, de prospérité et d'épanouissement, tant sur le plan professionnel que personnel. Que cette année vous apporte de belles opportunités, des collaborations enrichissantes et la reconnaissance méritée pour votre engagement au service des autres.

Ensemble, continuons de faire des Hauts-de-France une région exemplaire en matière de soins infirmiers et d'innovation en santé.

Bonne année 2025 à toutes et à tous !
Avec toute mon estime et mon dévouement.

YANNICK CARLU,
Président de l'URPS Infirmiers des
Hauts-de-France



Partenaire santé, au service des Hauts-de-France

Chez Biopath Laboratoires, nous avons à cœur de soutenir le rôle essentiel des infirmières libérales, véritables piliers de proximité et de confiance dans le parcours de soins. Grâce à votre engagement quotidien, vous contribuez à garantir un suivi médical de qualité pour vos patients, et nous sommes fiers de vous accompagner dans cette mission.

Premier Groupe de Laboratoires innovant des Hauts-de-France, Biopath rassemble :

- **62 sites de prélèvements** pour une accessibilité optimale
- **11 plateaux techniques et d'urgence**
- **1 département spécialisé en biologie moléculaire et microbiologie**, à la pointe de l'innovation
- **2 centres d'Assistance Médicale à la Procréation**, des sites de spermologie
- Des **équipes** mobilisées au quotidien pour offrir des services de biologie médicale d'excellence.

Détenu par des biologistes médicaux indépendants, notre Groupe se positionne comme votre partenaire privilégié pour des analyses de Biologie Médicale, au service de la santé des habitants des Hauts-de-France.

Biopath Laboratoires

save
Solution d'Accès Vasculaire Efficace

Parcours Accès Vasculaire

- Amélioration de l'accès aux soins
- Aide à la régulation des soins non programmés
- Coordination entre professionnels
- Confort des patients et des infirmiers libéraux
- Équité et réponse territoriale

Des soins coordonnés au service du territoire pour une gestion optimale des accès vasculaires à domicile.

www.cabinet-save.com
07 56 99 19 29